

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 685

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 20

À la fin de l'alinéa 73, substituer au mot :

« boursier »

les mots :

« titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.